

Procès-verbal d'assemblée générale d'association

Procès-verbal d'assemblée générale de l'Association Pass Activités Clubs en date du 16/10/2017.

Les membres de l'Association se sont réunis en assemblée au siège de l'Association. L'assemblée générale est présidée par Mme Masrouki ; elle est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'Association.

**Membres présents.**

Sont présents les membres de l'Association suivants.

- Nelly MASROUKI
- Simon RUAULT
- Cyrielle BENOIT
- Julien LERAIN

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**Documents soumis aux membres**

Les documents suivants ont été soumis aux membres de l'Association en vue de la présente assemblée :

Statut de l'association

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats porteront sur l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- création de l'Association
- adoption des statuts de l'Association
- élection de(s) Secrétaire(s) de l'Association
- élection de(s) trésorier(s) de l'Association
- siège de l'Association

## Résolution 1 - Création de l'Association

A l'unanimité des personnes présentes, à l'exclusion des personnes invitées à titre consultatif et conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et de l'article 1<sup>er</sup> de son décret d'application du 16 août 1901, il a été décidé de procéder à la création de l'Association dite :

"Pass Activités Clubs"

Dont le siège social est situé à l'adresse suivante :

Route de Broglie  
La Barre en Ouche  
27330 Mesnil-En-Ouche

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

## Résolution 2 - Adoption des statuts de l'Association

L'Association décide de procéder à l'adoption de ses statuts constitutifs.

Le président de séance donne lecture des statuts. Après examen et échanges de vue, les statuts ci-annexés sont adoptés par l'Assemblée.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

## Résolution 3 - Élection des Secrétaires de l'Association

Après sollicitation des candidatures en vue de l'élection des Secrétaires de l'Association, il est décidé de nommer les Secrétaires de l'Association.

Après vote des membres de l'Association, les personnes suivantes sont élues en tant que Secrétaires de l'Association :

**Mme BENOIT CYRIELLE**

**M. LERAIN JULIEN**

## Résolution 4 - Élection des Trésoriers de l'Association

Après sollicitation des candidatures en vue de l'élection des Trésoriers de l'Association, il est décidé de procéder au vote. Les personnes suivantes sont élues par l'Assemblée en qualité de Trésoriers de l'Association :

**M. RUULT SIMON**

## Résolution 5 - Siège de l'Association

Il est décidé de définir le siège social de l'Association à l'adresse suivante :

Route de Broglie  
La Barre en Ouche  
27330 Mesnil-En-Ouche

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

De tout ceci, il a été adressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait au MESNIL EN OUCHE, le 16 Octobre 2017

Signatures :



Présidente,  
Mme Masrouki



Trésorier,  
Mr Ruault



Secrétaire,  
Mme Benoist



Secrétaire adjoint,  
M Lerais